

**Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la FEFB asbl  
tenue le 25 mars 2017 à Namur**

**Présents :** MM. Renaud Barreau, Daniel Halleux, Raymond van Melsen, Claudio Piacentini, Nicolas Rauta, Cédric Sohet (à 16H45), Laurent Wery.

**Ont prévenu de leur absence :** MM. Kim Le Quang, Jean-Paul Tomasi.

**1. Approbation du PV de la réunion précédente.**

Le procès-verbal de la réunion du 7 janvier est approuvé sans remarque.

Il peut être publié sur notre site.

**2. Dépôt de notre matériel.**

Les jeux et pendules de notre fédération sont désormais remisés chez M. Laurent Wéry.

Si c'est nécessaire, le contrat d'assurance sera adapté.

**3. Calendrier de nos tournois.**

Par suite d'un souci de disponibilité de local, la première ronde de nos interclubs, prévue le 7 mai, ne pourra pas se tenir à Marche-en-Famenne.

Les autres dates et lieux sont inchangés.

Le programme des interclubs nationaux pour la prochaine saison est défavorable à la bonne organisation de nos propres activités, notamment par sa longueur (jusqu'en mai 2018).

M. Renaud Barreau écrira au directeur national des tournois pour proposer de supprimer la première ronde de réserve (prévue le 17 décembre) et d'y placer la 6e ronde ordinaire.

**4. Vade mecum.**

Une édition 2017 de nos deux fascicules paraîtra en mai. Il s'agira d'y inclure les modifications administratives et le nouveau règlement FIDE qui sera valable à partir du 1er juillet de cette année.

A ce sujet, le cercle 244 organisera une mise à niveau le 2 mai. Chacun peut s'y inscrire.

**5. Responsabilité des ligues.**

Lorsqu'un litige oppose un joueur à sa ligue ou que les responsables d'une ligue n'exercent plus leur fonction, notre fédération doit avoir le moyen d'intervenir. Pour légitimer cela, une phrase est ajoutée à l'article 9 du règlement des ligues : « Ces membres sont délégués de la FEFB asbl et sont donc sous sa tutelle » et un nouvel article 14 est créé : « En cas de manquement, la FEB asbl pourrait intervenir ».

L'actuel article 14 devient l'article 15, et l'actuel article 15 devient l'article 16.

**6. Assemblée générale de l' AISF.**

L'Association Interfédérale du Sport Francophone, dont nous sommes membres, tiendra son assemblée générale ordinaire le 29 mars au stade Roi Baudouin. Personne n'est disponible chez nous pour y assister.

**7. Chargés de mission.**

A ce jour, 4.058,79 € (sur 25.000 possibles) nous ont été facturés. Trois chargés n'ont encore rien rentré.

**8. Colloque du 11 mars.**

Le colloque « Le jeu d'échecs à l'école, un enjeu d'avenir ? » organisé le 11 mars à Andenne par

MM. Pirson et Bielik s'est très bien déroulé. La ministre, Mme Marie-Martine Schyns, était

présente. Un dossier, rédigé par M. Frédéric Bielik, d'appel à subsides pour l'année 2017-2018 a été rentré le 10 février.

## **9. Finale régionale inter-écoles.**

Celle-ci s'est tenue le 11 mars à Andenne et a accueilli près de soixante équipes de 4 joueurs ce qui a nécessité la présence de plusieurs volontaires.

Juste avant la remise des récompenses par deux échevins locaux et le président de la FEFB, une école s'est estimée lésée à la suite d'une décision de M. Laurent Wéry, co-organisateur avec Mme Célia Gillet. Il s'agit de l'école Notre-Dame de Bellevue de Dinant qui nous a envoyé une plainte pour révoquer la décision de M. Wéry.

Une autre école, Saint-Louis Namur 1, nous envoie une réclamation pour sanctionner l'équipe de Notre Dame de Bellevue par un score de forfait dans la rencontre qui a opposé ces deux équipes. Pour éviter ce type d'incident, il sera prévu dans le règlement qu'un comité d'appel soit constitué et que les organisateurs n'aient pas à se substituer aux arbitres.

Par ailleurs, l'ensemble du tournoi s'est très bien déroulé.

M. Laurent Wéry, directeur de la Jeunesse, proposera à l'organisateur de la finale nationale 2017 qu'une équipe supplémentaire soit acceptée.

Sur base d'éléments transmis par M. Wéry, les membres du conseil proposent qu'une réponse pondérée soit envoyée aux deux écoles concernées.

## **10. Divers.**

Par suite d'obligations familiales, Mme Aurore Gillet se voit contrainte de quitter ses fonctions au sein de notre conseil.

Nous saluons son excellent travail et espérons la revoir dès que les circonstances le lui permettront.

*Cette séance a débuté à 14H10 et s'est achevée à 17H00.*

*Raymond van Melsen..*